

INTERNET ET L'EXERCICE DE DROITS FONDAMENTAUX

Bérangère TAXIL

Professeur de droit public à l'Université d'Angers

RESUME

Le contexte numérique exacerbe les revendications et tensions relatives aux droits fondamentaux de l'individu. Révolutionne-t-il pour autant ce champ du droit ? La réponse ne peut qu'être nuancée. Le droit existant peut toujours être appliqué *mutatis mutandis* à Internet, qui renforce les possibilités de libre expression autant qu'il complique l'exercice du droit à la vie privée. En parallèle, un droit spécifique émerge, quant à l'accès au réseau et à la protection des données personnelles. Dans l'ensemble, le droit européen occupe toujours une place majeure.

ABSTRACT

The digital environment exacerbates tensions and claims relating to fundamental rights of the individual. Does it revolutionize this field so far? The answer must be finely-shaded. Existing law may still be applied *mutatis mutandis* to the Internet, which increases the potential for freedom of expression as it complicates the exercise of the right to private life. In parallel, a specific law emerges regarding network access and protection of personal data. Overall, European law still plays a major role.